

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Soutien aux associations d'anciens combattants - subventions de fonctionnement.
Exercice 2020 : 3ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux anciens combattants, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport présente, conformément au tableau joint en annexe 1, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer en fonctionnement s'élève à 41 050 € au titre du dispositif de soutien aux associations d'anciens combattants.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Ce rapport propose également l'annulation de la subvention accordée à l'Union nationale des Combattants de Venelles - Toutes générations du feu lors de la Commission permanente du 14 avril 2020 dans son rapport n°13.

Dans un courrier en date du 16 juillet 2020, l'association renonce à la subvention d'un montant de 250 € octroyée dans le cadre d'un voyage avec le collège de la Chesneraie à Puyricard et dédié à la mémoire des combattants de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais). En effet, prévu les 17, 18 et 19 mars 2020, ce voyage a été annulé en raison du confinement. Un ordre de versement sera effectué pour récupérer cette somme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL